

**Dispositif d'assistance pour l'accès des personnes à mobilité réduite à la
plage et à la mer – saison 2010**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 35*

LE 27 MAI DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mai 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 10), M. François LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 21), M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n° 32), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°2), M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°2), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 2.1), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 2.1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BREBION Bernard à M. ELOY Frédéric (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. François Lefebvre, Adjoint au Maire, expose qu'afin d'apporter une solution au problème de l'accessibilité sur la plage de Dieppe, particulièrement en ce qui concerne le cheminement difficile sur les galets pour de nombreuses personnes souhaitant se rendre sur les zones de bains, un dispositif d'assistance a été inauguré l'année dernière.

Ce dispositif dédié aux personnes à mobilité réduite a consisté à mettre en place deux agents du 11 juillet au 31 août 2009, quotidiennement à raison de quatre heures par jour durant les basses mers, disponibles pour apporter un soutien à toute personne ayant des difficultés pour accéder à l'eau et accompagner les personnes les plus handicapées en Tiralo (fauteuil amphibie).

Une convention de prestation de service a donc été passée avec le Chantier d'Insertion Estran Environnement Littoral (ESTRAN C.I.E.E.L.). L'association a mis à la disposition de la Ville quatre agents au total, chargés d'effectuer des missions d'accueil et d'information du public et d'accompagner les personnes qui en faisaient la demande jusqu' à la mer. À l'issue de la saison 2009, un bilan du dispositif a été fait et l'action menée par les agents de l'ESTRAN a été considérée comme positive.

Il est aujourd'hui envisagé de reconduire l'opération en l'élargissant à l'ensemble de la période de surveillance de la baignade, du 3 juillet au 31 août et en préparant en amont la communication sur le dispositif d'aide.

Considérant :

- l'offre faite par l'équipe du Chantier d'Insertion de l'association Estran, ayant comme mission d'informer et de sensibiliser le public sur les aspects environnementaux propres au littoral et la proposition de tarif. (le coût de la prestation, consistant en la mise à disposition de personnel s'élèverait à 3000 €nets (60 jours X 50 €). Ce coût en augmentation par rapport à l'an dernier (+ 40%) est justifié par un ajustement au coût réel supporté par l'association et par la présence régulière sur site d'un encadrant de l'équipe.
- les avis formulés par les commissions n° 2 du 17 mai et n° 3 du 18 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'offre déposée par l'Estran et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ **Mme Barkissa SANOKO et M. Eric TAVERNIER, ne participent pas au vote.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.